



Lettre de rentrée 2026–2027

Ecole maternelle

Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations nécessaires pour aborder l'année scolaire 2026–2027 dans les meilleures conditions.

Engagement dans les projets de l'école

L'inscription dans un établissement scolaire implique, pour les familles, un engagement total dans ses projets pédagogiques et éducatifs ainsi qu'une acceptation sans équivoque de ces derniers. Cela comprend :

- L'acceptation et le respect du Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.);
- La participation de l'enfant aux séjours pédagogiques avec nuitées, aux activités culturelles et sportives, aux activités religieuses;
- Un engagement parental pour la réussite de l'enfant, par le suivi et l'accompagnement, par une attention aux conditions d'apprentissages en coresponsabilité (sommeil, alimentation, exposition aux écrans,...);
- Un engagement dans une dynamique collaborative avec l'établissement scolaire, avec pour but commun l'épanouissement, le bien-être et la réussite avec excellence de l'enfant;
- Une vision partagée des valeurs de l'école concernant la place et le rôle de l'enfant dans les apprentissages, par un engagement volontaire, investi et rigoureux vers la réussite et l'excellence.

Obligation scolaire et fréquentation

- La présence des enfants est OBLIGATOIRE dès le premier jour d'école en 3^{ème} maternelle (24 août 2026).
- L'école est obligatoire pour les enfants à partir de la 3^{ème} maternelle.
- Par respect pour le corps enseignant, pour le bien-être des enfants et pour un meilleur suivi pédagogique, une assiduité aux cours et une fréquentation régulière est demandée à chaque enfant.
- Une ponctualité stricte est requise (8h25).
- En 3^{ème} maternelle, toute absence se doit d'être justifiée par un certificat médical ou par un justificatif sur papier libre. Ce dernier doit être remis directement au titulaire (pas d'envoi par mail) au retour de l'enfant ou le 4^{ème} jour d'absence pour les absences de plus de 3 jours.
- En 3^{ème} maternelle, après 9 demi-jours d'absence injustifiées, une déclaration est faite auprès des services du droit à l'instruction de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Fournitures scolaires

- En maternelle, aucune fourniture scolaire n'est demandée aux enfants.
- Les parents doivent fournir le cartable, les langes, les lingettes, les collations, goûters et pique-niques si pas d'inscription aux repas chauds.

Repas et collations

- Une attention particulière est demandée pour réduire nos déchets tout en veillant à avoir une alimentation saine.
- On privilégiera les collations saines, la consommation d'eau dans une gourde en plastique tous les jours et des goûters/collations sans emballage.

Présentation et habillement

- Une tenue correcte, propre et soignée est exigée;
- Les tenues militaires, de sport, de plage sont proscrites;
- Il n'y a pas de tablier obligatoire;
- L'équipe pédagogique a pour mission de s'assurer du respect du règlement, notamment concernant l'habillement. Ses membres sont donc à même de signaler les éventuels manquements.

Ephémérides de rentrée : août 2026

1. Vendredi 21 août : Petit accueil pour les nouvelles familles entre 13h30 et 15h
2. Lundi 24 août : rentrée des classes
3. Lundi 31 août : réunion des parents à 18h30

Pour préparer au mieux la rentrée scolaire

Afin de préparer au mieux votre enfant à faire son entrée ou à poursuivre son parcours au sein de notre établissement scolaire, nous vous partageons ici quelques conseils :

- Susciter l'intérêt et éveiller votre enfant au monde qui l'entoure;
- Accompagner votre enfant pour le rendre responsable et autonome;
- Développer chez lui l'empathie et la bienveillance;
- Eloigner le plus possible des écrans;
- Partager des moments en famille.

Nous vous souhaitons à toutes et tous, et particulièrement à nos élèves, de profiter pleinement des grandes vacances pour vous reposer, vous épanouir, vous ouvrir au monde et profiter de vos proches.

C'est avec plaisir que nous nous retrouverons à la rentrée pour débiter ensemble une nouvelle aventure

Tanguy Van Exter
Directeur de la section maternelle